

Pourparlers

ressource pour
les négociations
du SCFP

AUTOMNE 2017

IMPLICATION DES MEMBRES

L'importance de se rendre sur les lieux de travail

Le sondage national mené auprès des dirigeants syndicaux du SCFP a fait ressortir de nombreuses idées utiles pour renforcer nos sections locales. Deux idées ont fait consensus : la nécessité de « rapprocher le syndicat de ses membres » et l'importance de s'adresser aux membres en personne.

En 2016-2017, un sondage électronique a été mené auprès des élus des sections locales de partout au Canada. Des groupes de discussion ont aussi été organisés avec les membres des comités nationaux sur l'égalité,

avec ceux du comité national des jeunes travailleurs et avec des membres du SCFP occupant un emploi précaire. Finalement, un sondage électronique a été mené auprès des conseillers nationaux.

Ce projet a permis d'identifier d'excellentes pratiques qui aideront les sections locales à devenir plus inclusives et à intéresser plus de membres à leurs activités, y compris des membres des groupes en quête d'égalité, des travailleurs précaires et des jeunes.

Grandes conclusions

- 50,5 % des élus des sections locales du SCFP sont insatisfaits du niveau de participation des membres à la vie syndicale, tandis que 35 % sont satisfaits.
- Les principales raisons qui empêchent les membres de s'impliquer dans leur section locale sont : le manque d'information en provenance des sections locales, le manque d'intérêt, les responsabilités familiales, les horaires de travail, le travail par quarts et le fait d'occuper plus d'un emploi.
- Les sections locales qui offrent de la nourriture ou d'autres incitatifs à la participation aux réunions et aux activités (comme des articles promotionnels du SCFP) constatent un meilleur taux de participation.
- Il est possible d'augmenter la participation en changeant l'heure et le lieu des réunions et des activités de façon à s'adapter à l'horaire des membres et en invitant des conférenciers.

Rapprocher le syndicat de ses membres

Qu'entend-on par rapprocher le syndicat de ses membres ? Il s'agit simplement d'aller rencontrer les membres sur leur lieu de travail et de leur parler des sujets qui comptent pour eux.

Voici les précisions données par un répondant au sondage :

« Rencontrer les membres là où ils travaillent et leur parler des enjeux qui comptent à leurs



Suite à la page 3

À L'INTÉRIEUR

2 PRIVATISATION
La Banque de l'infrastructure du Canada favorisera la privatisation en série

3 STRATÉGIES DE NÉGOCIATION
Une clause sur le don de sang pour lutter contre sa marchandisation

4 RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA
La réforme pénalise les personnes ayant un handicap et certains parents

SCFP / Syndicat canadien de la fonction publique

La Banque de l'infrastructure du Canada favorisera la privatisation en série



La « nouvelle » approche du gouvernement libéral pour financer les infrastructures publiques n'a en fait rien de nouveau. Les libéraux misent tout simplement sur la privatisation. La Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) misera sur le financement privé, consenti à fort taux, pour construire ou réparer nos systèmes d'eau et d'eaux usées, nos réseaux de transport en commun, nos routes et nos réseaux électriques. Il s'agit de domaines où les membres du SCFP sont bien présents.

La BIC accordera aux entreprises et aux prêteurs privés un contrôle sans précédent sur nos infrastructures publiques. Les libéraux ont inséré les dispositions créant cette banque dans leur projet de loi omnibus sur le budget. La BIC devrait commencer ses activités vers la fin de 2017.

La banque de la privatisation

La banque concentre ses efforts sur les infrastructures qui peuvent générer des revenus pour les investisseurs privés. Cette volonté de favoriser le profit privé par la privatisation des infrastructures publiques va faire augmenter les tarifs et les péages qui sont imposés aux usagers. De plus, puisque le fédéral va payer plus cher pour ces infrastructures construites par le privé, il restera moins d'argent pour nos autres besoins en matière d'infrastructures.

Nos installations publiques risquent d'être privatisées par l'entremise de partenariats public-privé (PPP). Dans bien des cas, l'entreprise privée qui participe à un PPP reçoit un contrat de 30 ans pour le financement, l'entretien et l'exploitation. Le gouvernement fédéral pourrait même vendre nos ports et nos aéroports au privé, en tout ou en partie.

Les travailleurs vont payer le prix de cette privatisation. Cela exerce une pression à la baisse sur les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail de tous ceux qui travaillent dans les secteurs ciblés par la BIC, les syndiqués du SCFP y compris. Pour augmenter ses profits grâce aux infrastructures publiques, le privé n'hésitera pas à recourir à la sous-traitance et à favoriser la précarité d'emploi.

Se défendre contre la privatisation

Les sections locales peuvent se protéger contre cette nouvelle menace de privatisation. Voici trois mesures à prendre :

1-Renforcer votre convention collective :

Utilisez votre convention collective pour protéger vos membres contre la privatisation. Certaines sections locales du SCFP ont négocié une clause exigeant que le syndicat soit avisé, informé et consulté à propos des volontés de

privatisation. Certaines ont une clause qui empêche la sous-traitance. D'autres sections locales réussissent à rapatrier des services à l'interne. Pour en savoir plus, consultez le document *Notre meilleur moyen de défense*.

2-Détecter les signes annonçant la privatisation :

Gardez votre employeur à l'œil. Parlez régulièrement avec les superviseurs, les directeurs et les politiciens locaux. Trouvez des bénévoles qui assisteront à toutes les assemblées publiques de l'employeur. Portez attention aux déclarations des directeurs et des politiciens dans les médias et lors des événements publics. Dans le secteur municipal, vos membres devraient parler de la Banque de l'infrastructure du Canada à leur maire et à leurs conseillers municipaux. Identifiez les entrepreneurs déjà présents dans votre milieu de travail et déterminez les autres tâches dont ils pourraient s'occuper.

3-Prendre connaissance des faits :

Le SCFP a produit du matériel pour aider ses membres, la population et les décideurs à comprendre pourquoi l'offre publique de services est plus avantageuse que l'offre privée. Consultez les ressources suivantes :

- **Les signes avant-coureurs de la privatisation**
- **Arrêtons la banque de privatisation des libéraux :** le centre d'information en ligne du SCFP sur la Banque de l'infrastructure du Canada
- **Poser les bonnes questions :** un guide à l'intention des municipalités qui envisagent les PPP
- **Pourquoi les gouvernements municipaux mettent fin à la sous-traitance et à la privatisation**
- **Ramenez les services à l'interne :** Le SCFP mène campagne pour des services publics
- **Pour plus d'information, communiquez avec votre conseiller syndical ou visitez le scfp.ca/privatisation.**

■ Sarah Ryan et Karin Jordan

Pourparlers est offert quatre fois l'an. Son but premier est de fournir aux comités de négociation des sections locales du SCFP, aux dirigeants élus et aux conseillers syndicaux l'information nécessaire pour préparer – et négocier – les demandes syndicales.

Trouvez les numéros précédents du bulletin en ligne à scfp.ca/pourparlers

Recevez les bulletins par courriel à scfp.ca/abonnement

Veuillez envoyer toutes corrections, questions ou contributions par courriel à servicederecherche@scfp.ca



SCFP / Syndicat canadien de la fonction publique

Une clause sur le don de sang pour lutter contre sa marchandisation

On voit souvent la négociation collective comme un outil pour obtenir des droits pour nos membres, mais ces gains améliorent aussi le sort de l'ensemble des citoyens.

Prenez, par exemple, la question du don de plasma rémunéré. On reconnaît mondialement que le sang le plus sécuritaire, celui qui présente le moins de risque d'infections sanguines, est le sang provenant de donneurs non rémunérés. Pourtant, le marché du don de sang rémunéré est en pleine croissance. C'est inquiétant.

Dans le sillage de la crise du sang contaminé des années 1980, le gouvernement fédéral a mis sur pied la commission Krever. Elle a notamment recommandé de ne pas rémunérer les donneurs, d'interdire les profits sur le sang et les produits sanguins et de viser l'autosuffisance canadienne en plasma.

On a donc créé un organisme public national, la Société canadienne du sang, qui est chargé de recueillir les dons de sang et de protéger notre approvisionnement national. Malheureusement, la Canadian Plasma Resources (CPR), une entreprise qui propose de payer les gens pour leur plasma, vient de s'implanter au Canada. Sa présence même compromet la sécurité de notre système sanguin.

CPR a actuellement une clinique en Saskatchewan et une au Nouveau-Brunswick. Deux autres sont sur le point d'ouvrir leurs portes en Colombie-Britannique et l'entreprise projette d'ouvrir une dizaine d'autres à travers le pays au cours des prochaines années.

Pire, la rémunération des donneurs de plasma pose problème en matière de sécurité de l'approvisionnement. Les donneurs motivés par l'argent sont plus susceptibles de mentir aux questions visant à s'assurer que leur sang est sécuritaire. En outre, la rémunération des donneurs fragilise le bassin de donneurs volontaires, ces derniers cessant de fournir du sang au système public gratuitement.

Et qu'est-ce que les cliniques privées vont faire du plasma canadien qu'elles recueillent ? L'exporter au plus offrant, qui le mélangera à du plasma américain pour fabriquer des produits pharmaceutiques qui seront ensuite vendus au Canada à prix d'or. La commercialisation du plasma remplit les poches des multinationales et menace notre autosuffisance. Cette pratique ne sert en rien les citoyens canadiens.

Négocier des périodes de don de sang

La négociation collective permet de s'attaquer directement au problème en offrant la possibilité aux travailleurs de s'absenter pour donner du sang sans que leur salaire ne soit réduit.

Lors de votre prochaine ronde de négociation, vous pourriez proposer d'inclure dans votre convention collective une clause qui reconnaît que le don de sang est un devoir civique qui contribue à notre approvisionnement national et qui nous rapproche de l'autosuffisance.

Cela peut sembler minuscule comme gain, mais d'un contrat de travail à l'autre, cela peut créer un effet boule de neige qui pourrait sauver des vies.

Pour en savoir plus, visitez le scfp.ca/ le-[scfp](http://scfp.ca/)-et-ses-allies-disent-non-au-prelevement-de-plasma-sanguin-lucratif.

■ **Vania Tse**

Suite de la page 1

yeux et les faire participer au plan d'action, au lieu de les écouter puis de leur dire que « le syndicat » va s'en occuper, ce qui envoie le message que les membres ne sont pas nécessaires. »

Rapprocher le syndicat de ses membres, c'est aussi parler aux membres en personne. Les conversations individuelles entre les dirigeants syndicaux et leurs membres permettent de cultiver le sentiment d'appartenance. C'est aussi le moyen de communication le plus efficace pour encourager la participation des membres à la vie syndicale.

Voici le commentaire d'un répondant au sondage à ce propos :

« Les conversations individuelles entre les militants syndicaux et les membres, c'est essentiel. Plus nous nous connaissons au plan humain, plus nous sommes susceptibles de nous entraider et de mettre l'épaule à la roue quand le syndicat en a besoin. »

Quatre principes pour permettre aux dirigeants locaux de se rapprocher de leurs membres :

1. Visiter les lieux de travail régulièrement pour discuter des préoccupations des membres.
2. Organiser des réunions en petits groupes (avec les membres d'une catégorie d'emploi ou d'une profession spécifique, ou avec les travailleurs de quarts ou les employés précaires) pour discuter de leurs problèmes.
3. Rendre les réunions accessibles. Tenir les assemblées générales au lieu de travail ou à proximité pour que ce soit plus pratique pour les membres.
4. Tenir les réunions à différentes heures en tenant compte des quarts de travail pour donner une chance à tous d'y assister.

Mieux informer, mieux communiquer

Les membres veulent savoir ce qui se passe dans leur section locale et ils veulent participer, même s'ils ne peuvent pas assister aux réunions ou aux activités.

Voici trois idées pour mieux informer vos membres et faciliter la communication :

1. Distribuez aux membres le procès-verbal des réunions, soit par courriel, soit par courrier interne au travail (mais confidentiellement).
2. Évaluez la possibilité d'utiliser les médias sociaux, les webinaires ou des assem-



Suite à la page 4

IMPLICATION DES MEMBRES

Suite de la page 3

blées publiques téléphoniques pour informer et favoriser la participation des membres.

3. Revoyez les statuts de votre section locale en compagnie de votre conseiller syndical et discutez de nouvelles méthodes pour faciliter la participation des membres lors des élections comme l'ouverture de plusieurs bureaux de scrutin ou le recours au vote électronique sécurisé.

En appliquant ces recommandations, vous offrirez à vos membres plus d'opportunités pour s'impliquer. Ce faisant, votre section locale sera plus inclusive et répondra mieux aux divers besoins de vos membres, particulièrement ceux des personnes ayant un handicap, des membres qui travaillent sur des quarts, des personnes qui ont plus d'un emploi, qui ont des enfants ou qui prennent soin de parents âgés (majoritairement des femmes). Cela répond aussi aux besoins de ceux qui n'ont pas de moyen de transport personnel ou qui ont difficilement accès aux transports en commun.

Les résultats du sondage révèlent aussi que les groupes en quête d'égalité, les jeunes et les employés à statut précaire n'ont pas l'impression d'avoir leur place dans les structures et les activités du syndicat.

Voici quelques trucs pour éliminer les obstacles à la participation de ces travailleurs :

- Assurez-vous que la composition des structures syndicales et que les activités de la section locale reflètent la diversité des membres, par exemple en leur réservant des sièges dans ces structures.
- Assurez une participation des membres de la base, y compris des membres de ces groupes, aux délégations qui prendront part aux ateliers, aux conférences et aux congrès.
- Formez des comités pour les groupes en quête d'égalité, les employés à statut précaire et les jeunes.

Les dirigeants du SCFP contribuent grandement au renforcement des sections locales lorsqu'ils répondent aux besoins diversifiés de leurs membres et qu'ils incluent tout le monde.

Pour en savoir plus sur le sondage national mené auprès des dirigeants syndicaux du SCFP, visitez le scfp.ca

■ **Joseph Courtney**

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

La réforme pénalise les personnes ayant un handicap et certains parents



L'an dernier, les gouvernements fédéral et provinciaux ont conclu un accord historique prévoyant une bonification modeste au Régime de pensions du Canada (RPC). C'est une bonne nouvelle et le SCFP a d'ailleurs salué cette avancée.

Malheureusement, le projet de loi déposé par le gouvernement pour concrétiser cet accord contient une faille qui, si on ne la corrige pas, pénalisera les personnes ayant un handicap et les personnes qui s'absentent du marché du travail pour élever leurs enfants.

Les prestations du RPC sont calculées en fonction des gains réalisés pendant toute la carrière professionnelle de la personne. Un total des gains faible donne des prestations réduites, et vice versa. Le fait de s'absenter du marché du travail peut donc avoir un effet négatif sur les prestations.

Auparavant, le gouvernement fédéral reconnaissait que la formule de calcul était inéquitable. Pour corriger le tir, il avait prévu des « dispositions d'exclusion ». Après tout, ce serait injuste qu'une personne voit ses prestations du RPC réduites en raison d'un handicap qui l'a empêchée de travailler pendant un certain temps. Le système permettait donc d'exclure cette période de gains faibles ou nuls du calcul du montant des prestations.

Une disposition similaire permettait d'exclure les années consacrées à élever de jeunes enfants. Ce sont surtout des femmes qui s'en prévalaient.

Ces dispositions d'exclusion qui étaient en place depuis des dizaines d'années ont permis d'atténuer les inégalités du RPC.

Le SCFP a donc été étonné de constater que la nouvelle mouture de la loi sur le RPC préparée par le gouvernement Trudeau élimine ces dispositions d'exclusion.

Au début, nous avons cru à un oubli et nous en avons informé le gouvernement. Pourtant, celui-ci a adopté le projet de loi tel quel, avec l'appui des provinces qui doivent approuver les changements au RPC. Les gouvernements ont simplement dit qu'ils étudieraient cet oubli lors du réexamen triennal du RPC en cours.

Le SCFP est extrêmement déçu que les libéraux de Trudeau n'aient pas apporté les correctifs nécessaires pour maintenir ces dispositions d'exclusion. On ne devrait pas pénaliser les travailleurs ayant un handicap et les personnes qui élèvent leurs enfants.

Le gouvernement Trudeau parle beaucoup de son intérêt pour l'égalité des hommes-femmes et l'égalité des droits de tous les Canadiens. Or, dans ce dossier, il a omis d'appliquer ses propres principes.

Agissez

Écrivez à votre député fédéral et à votre député provincial pour demander que ce problème soit corrigé lors du réexamen en cours.

Pour en savoir plus, visitez le scfp.ca/regimes-de-retraite.

■ **Mark Janson**